République Française

Délibération n° 2019/8
Communication des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 26 juin 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 37

Date de la convocation : 08/10/19
Compte rendu affiché : 16/10/19

Transmis en préfecture : 16/10/19
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20191014-34358-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Hidaya SAID

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, Mme Hidaya SAID, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS.

Absent(e)s : M. David INGLES, M. Damien MONCHAU, Mme Maite LAM.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Amina AHAMADA MADI à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Paula ALCARAZ à Mme Véronique FORESTIER, Mme Marie-Christine BURRICAND à M. Serge TRUSCELLO, M. Saïd ALLEG à M. Bayrem BRAIKI, Mme Nadia CHIKH à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Loan NGUYEN à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Régia ABABSA à M. Idir BOUMERTIT, M. Nasser DJAIDJA à Mme Hidaya SAID, Monsieur Frédéric PASSOT à M. Christophe GIRARD.

République Française

Rapport n° 8
Communication des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 26 juin 2019

Direction Ressources Financières

Mesdames, Messieurs,

L'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le président de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) présente annuellement au Conseil municipal les travaux réalisés par cette commission.

Constituée de représentants du Conseil municipal et de représentants d'associations locales désignés par délibération du Conseil du 13 avril 2015, la CCSPL a pour vocation :

- d'examiner les rapports d'activité établis par les titulaires de délégation de service public, de contrat de partenariat et par les représentants des régies dotées de l'autonomie financière.
- d'émettre un avis avant tout projet de délégation de service public, de contrat partenariat ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

La dernière CCSPL s'est réunie le 26 juin 2019. A cette occasion, elle a examiné les rapports d'activité 2018 de :

- la régie autonome personnalisée de la Machinerie,
- la régie autonome personnalisée du journal Expressions,
- la régie autonome de la restauration scolaire et sociale.

La synthèse de ces travaux est jointe en annexe.

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 9 septembre 2019 après en avoir délibéré,

Prend acte

- de la communication de la synthèse des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux du 26 juin 2019 sur les rapports d'activité établis par les régies au titre de l'année 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 26 JUIN 2019
Convocation : convocation de la commission le 22/05/2019
Président : Bayrem BRAIKI
Présents :
Représentants des régies ou délégations : Françoise POUZACHE et Camille EQUOI (régie du théâtre), Gilles LULLA (régie Expressions), Sophie RIPPERT (régie restauration)
Commissaires désignés par le Conseil municipal :
- Représentants du conseil municipal : Bayrem BRAIKI, Véronique FORESTIER, Jean-Louis PIEDECAUSA, Maurice IACOVELLA, Houria TAGUINE
- Représentants d'associations :
Administration : Jean-Dominique PONCET, Emeric GREGOIRE, Anne-Victoire RIONDET
Absents ou excusés :
Commissaires désignés par le Conseil municipal :
- Représentants du conseil municipal : Pierre-Alain MILLET, Sandrine PICOT, Hamdiatou NDIAYE, Anne-Cécile GROLEAS, Yolande PEYTAVIN
- Représentants des associations suivantes : FCPE Gabriel Péri, Secours populaire français, collectif pour la baisse des produits pétroliers, Pandora, Secours Catholique, Confédération du Cadre de Vie, INDECOSA CGT, Confédération Nationale du Logement section Vénissieux, Association des Commerçants Plein Centre, Conseil syndical Grandes Terres des Vignes
Ordre du jour :
Conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la commission a examiné les rapports présentés par les gestionnaires de services publics gérés en délégation ou en régie dotée de l'autonomie financière :
18h00 – 18h20 : régie de la Machinerie
18h20 – 18h40 : régie du journal Expressions
18h40 – 19h00 : régie de la restauration scolaire et sociale

_____

Régie de la Machinerie
Classé scène régionale, le Théâtre de Vénissieux mène une politique de soutien à la création contemporaine et d'ouverture du spectacle vivant au plus grand nombre. Pour la saison 2017-2018, cela s'est traduit par :
- une programmation diversifiée de 23 spectacles. Les 51 représentations données (46 en 2016-2017) ont attiré 11 193 spectateurs (10 669 la saison précédente). Le nombre de représentations plus élevé que le nombre de spectacles s'explique par la hausse du nombre de représentations pour le public scolaire.
- le soutien de 4 équipes artistiques pour la création (7 durant la saison précédente)
- l'accueil de 3 955 écoliers et 844 collégiens lycéens au théâtre (fréquentation en hausse par rapport à la saison précédente pour les écoles et en baisse pour le public collèges/lycées). On note une bonne fréquentation des collégiens/lycéens sur ces spectacles en soirée qui ne sont donc pas obligatoires pour les élèves car hors temps scolaire. Il est précisé que tous les collèges ou lycées de Vénissieux peuvent être concernés.
- 468h d'interventions artistiques en milieu scolaire (544 élèves impliqués) qui ont notamment permis la restitution des projets d'éducation artistique sur la scène du théâtre (projet « La Fourmilière). De plus, 69 enseignants ont participé à une animation pédagogique pour la préparation aux spectacles.
- le développement d'actions culturelles comme des stages et ateliers : 2 stages de théâtre (1 adultes et 1 enfants), 2 ateliers parents /enfants.

La saison de Bizarre ! quant à elle a été constituée de 13 concerts (18 la saison précédente) et 4 manifestations dans d'autres formats (sortie résidence, conférence et Arts d'Echo). 24 artistes et groupes ont été accueillis en résidence pour un total de 111 jours de résidence (91 l'année précédente). L'équipement enregistre une fréquentation de 3 634 spectateurs.

La saison a de plus été marquée par le lancement du dispositif d'accompagnement Plan B ! (sélection de 6 groupes de musique et une compagnie de danse). Suite aux questions des membres de la CCSPL il est précisé que la proportion de vénissians est d'environ 20%, malgré tous les efforts de communication de la Machinerie autour du dispositif. Pour autant, le dispositif commence à être de plus en plus connu.

Les actions d'éducation artistique en direction des collèges et lycées sont plus récentes qu'au théâtre et pour le moment moins nombreuses.
Ces actions ont été menées avec un budget global de 1 454k€ (dont 66% des recettes proviennent de la Ville et 23% d'autres subventionneurs). Les produits de la billetterie et recettes d'activité

représentent plus de 258k€. On note une baisse des recettes propres due à la baisse des recettes de billetterie ainsi que de certaines subventions (politique de la Ville). Toutefois l'analyse des recettes de billetterie doit prendre en compte le fonctionnement par saison, donc à cheval sur deux années civiles. Celles-ci vont s'étaler au cours de la saison en fonction des dates de programmation des « locomotives » qui vont attirer le plus de spectateurs.

Les dépenses s'élèvent à 1 451K€. 54% d'entre elles sont consacrées aux dépenses de personnel, 13% aux prestations correspondant aux charges fixes et 33% aux actions artistiques.

Régie du Journal Expressions
Créée en 1990, le journal Expressions, devenu régie autonome personnalisée du Journal Expressions en 1997, a pour mission la réalisation d'un journal bimensuel diffusé à 32 500 exemplaires (devant rendre compte de l'actualité dans tous les domaines), la gestion quotidienne d'un site Internet, le soutien aux associations sur leurs besoins en communication.

Pour cela, elle bénéficie en 2018 d'un budget de 720k€ en dépenses, en hausse de 3.9% par rapport à 2017, et 735K€ en recettes. 83% des recettes proviennent de la subvention Ville et 14% des produits de la publicité. Concernant les dépenses 2018, 79.6% sont affectées en dépenses de personnel (10 agents à temps complet) et 18% pour les charges à caractère général.

22 numéros du journal Expressions ont été réalisés en 2018, à raison d'une édition toutes les deux semaines avec une interruption estivale entre début juillet et mi-août.

Une nouvelle version du site Internet a été lancée au printemps 2018 conçue entièrement en interne pour faire face à la baisse de la fréquentation du site. A la suite de cette refonte, on observe une remontée de la fréquentation sur l'année 2018 avec un franchissement de la barre des 100 000 utilisateurs sur l'année et 210 000 pages vues. Mais c'est sur les réseaux sociaux que la progression du trafic est la plus forte avec un passage de 1640 à 2300 abonnés.

A l'unité, le coût de revient d'un journal est de 1€ (contre 0.97€ en 2017). Une année de fonctionnement de la régie revient à 24.60€ par ménage vénissian (rapport entre le coût d'exploitation de la régie et le nombre de ménage).

Pour 2018 les principaux faits marquants sont les suivants :
- Evacuation des locaux de la régie Expressions de la rue Gambetta et relocalisation rue Aristide Bruant suite à une menace d'effondrement.
- Hausse des recettes publicitaires suite à une nouvelle stratégie en la matière avec des offres adaptées en fonction de la taille de l'entreprise.

Régie de la Restauration Scolaire et Sociale de Vénissieux
La régie autonome non personnalisée est un service municipal dont les comptes sont retracés dans un budget annexe de la Ville. 31 équivalents temps plein sont affectés à l'unité centrale de production (toutes missions confondues) produisant jusqu'à 5 104 repas par jour. 42 restaurants scolaires sont livrés et 13 établissements sociaux (7 crèches, 3 centres de loisirs, 3 résidences personnes âgées ou foyer soleil du CCAS).
Deux tiers des enfants scolarisés à Vénissieux sont inscrits à la restauration scolaire et chaque jour, plus d'un enfant sur trois bénéficie de ce service.

Les recettes de fonctionnement 2018 s'élèvent à 2 709k€, soit une hausse de 0.24% par rapport à l'année précédente). 98.9% des recettes proviennent de la vente des repas. Depuis septembre 2014, la régie n'encaisse plus de redevances usagers mais vend ses prestations de productions et livraisons au budget principal de la Ville à prix coûtant.
Les dépenses de fonctionnement sont de 2 725k€, dont 45% concernent les dépenses de personnel.
Le résultat de clôture de 190k€ est reversé sur le budget principal de la Ville pour près de 186k€.
584 777 repas ont été produits en 2018, dont 90% pour les scolaires, 9% pour les établissements sociaux et 1% pour les repas spéciaux (commandés par la ville pour divers évènements).
Le coût moyen d'un repas scolaire produit, livré et servi à table s'élève à 7.01€ (contre 7.16€ en 2016). Cette baisse du coût moyen par rapport à 2017 est liée à la baisse du coût de l'assiette et des coûts des personnels par incidence de l'augmentation du nombre de repas à effectif constant de personnel. Le personnel représente 30% de ce coût moyen unitaire, les frais alimentaires 24%, les frais généraux 4% et les aides indirectes 42% (valorisation des aides en nature financées par la Ville : service à table, entretien des locaux, fluides, hors investissement et encadrement du temps méridien).
Les commissaires ont interrogé les gestionnaires sur :

- Le prix de vente d'un repas à la Ville. Il est précisé que celui-ci s'établit de 4.20€ à 4.70€ (en fonction du type de repas)
- La façon dont est évaluée la satisfaction des usagers. En effet, il est souligné une baisse de la satisfaction des scolaires en 2018 or ils représentent la plus grande part des usagers. Il est répondu que la fiche de satisfaction est remplie par les encadrants du temps méridien sur la base de l'avis exprimé par les convives. Si la critique est largement relayée sur plusieurs restaurants scolaires, cela amène la régie de restauration scolaire à adapter son offre.
- L'approvisionnement local est-il privilégié : il est difficile de privilégier le local car le code de la commande publique ne le permet pas. Toutefois la loi permet de favoriser les produits présentant des « signes de qualité » comme les labellisations AOP ou Label rouge par exemple.